

## CHAMPIONNAT DE LIGUE VOILE LEGERE 2021/2024

### INSTRUCTIONS DE COURSE OPTIMIST - DERIVEURS – HANSA

**Les articles soulignés s'appliquent uniquement aux windsurf et kitesurfs.**

La mention *[NP]* (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention *[DP]* dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

#### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les Règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*
- 1.2 Le règlement sportif et ses annexes de la ligue de Voile Nouvelle -Aquitaine.

#### 2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

#### 3. COMMUNICATION AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est précisé en **annexe**
- 3.2 Le PC course est situé (en **annexe**)

#### 4. CODE DE CONDUITE

- 4.1 *[DP]* *[NP]* Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.
- 4.2 *[DP]* *[NP]* Les concurrents et les accompagnateurs doivent placer la publicité fournie par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement.

#### 5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons dont l'emplacement est précisé en **annexe**.
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'affalé de l'Aperçu, sauf délai différent précisé en **annexe** (ceci modifie Signaux de course).

#### 6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 dates et heures (en **annexe**)
- 6.2 Selon les conditions météorologiques et les dispositions du plan d'eau, le Comité de course prendra toutes dispositions pour se conformer aux recommandations du règlement sportif du championnat de Ligue de Voile Nouvelle Aquitaine.
- 6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course va bientôt commencer, un pavillon orange sera envoyé avec un signal sonore au moins 5 minutes avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 6.5 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera donné après l'heure précisée en **annexe**.

**7. PAVILLONS DE CLASSE**

Les pavillons de classe sont précisés en **annexe**.

**8. ZONES DE COURSE**

L'emplacement des zones de course est défini en **Annexe Zones de Course**.

**9. LES PARCOURS**

9.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS** en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que la longueur indicative des parcours.

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Les signaux définissant le parcours à effectuer sont précisés en **annexe**.

9.3 Parcours longue distance :

Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D, si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course)

**10. MARQUES**

10.1 couleur et forme des marques (*en annexe*)

**11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES**

Les zones considérées comme des obstacles sont, si nécessaire, définies en **annexe**.

**12. LE DEPART**

12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ, à l'extrémité bâbord.

12.2 **[DP][NP]** Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS (ceci modifie les RCV A4 et A5).

**13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS**

Il n'est prévu aucun changement de parcours.

**14. L'ARRIVEE**

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.

**15. SYSTEME DE PENALITE**

15.1 Pour les classes multicoques exclusivement, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

Pour toutes les autres classes, la RCV 44.1 s'applique : pénalité de deux tours.

15.2 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :

15.3.2 La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.

15.3 Une infraction aux règles (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31 pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

**16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES**

16.1 Les temps sont les suivants :

Séries	Temps cible	Temps limite du 1 <sup>er</sup> pour finir	Temps limite du dernier pour finir après le 1 <sup>er</sup>
DERIVEURS	30 minutes	45 minutes	15 minutes
OPTIMIT	30 minutes	45 minutes	15 minutes
INTER SERIE IND-INC	30 minutes	45 minutes	15 minutes

16.2 Les bateaux ne finissant pas 15 minutes sauf pour les KITES 10 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

**17. DEMANDES D'INSTRUCTION**

17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé : (emplacement en **annexe**).

17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé (emplacement en **annexe**). Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

17.4 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affichée.

**17.5 ANNEXE T (Conciliation) s'applique**

**T1 PENALITES POST-COURSE**

(a) A condition que la RCV 44.1(b) ne s'applique pas, un bateau qui est susceptible d'avoir enfreint une ou plusieurs règles du chapitre 2 ou la règle 31 dans un incident peut accepter une pénalité Post-course à tout moment après la course jusqu'au début de l'instruction d'une réclamation concernant l'incident.

(b) Une pénalité Post- course est une pénalité en points de 30% calculer comme indiqué dans la règle 44.3(c). cependant la règle 44.1 (a) s'applique.

(c) un bateau accepte une pénalité Post- course en remettant au conciliateur ou à un membre du jury une déclaration écrite où il accepte la pénalité et qui identifie le numéro de la course et où et quand l'incident a eu lieu.

**T2 REUNION CONCILIATION**

Une réunion de conciliation aura lieu avant l'instruction d'une réclamation pour chaque incident ayant donné lieu a une réclamation par un bateau, impliquant une ou plusieurs règles du chapitre 2 ou de la règle de 31, mais uniquement si chaque partie est représentée par une personne qui était à bord au moment de l'incident. aucun témoin ne sera autorisé. Cependant, si le conciliateur décide que la règle 44.1(b) peut s'appliquer ou que la consignation n'est pas appropriée, La réunion n'aura pas lieu, ici une réunion est en cours, elle sera close.

**T3 AVIS AU CONCILIATEUR**

En s'appuyant sur les dépositions des représentants, le conciliateur émettra un avis sur la décision probable du jury.

(a) la réclamation n'est pas recevable ;

(b) aucun bateau ne sera bien analysé pour avoir enfreint une règle, ou

(c) un ou plusieurs bateaux seront pénalisés pour avoir enfreint une règle, En identifiant les bateaux et les pénalités.

**T4 RESULTATS DE LA REUNION DE CONCILIATION**

Après que le conciliateur à émis un avis,

(a) un bateau peut accepter une pénalité Post -course, et

(b) Un bateau peut demander à retirer sa réclamation. le conciliateur peut alors agir au nom du jury conformément à la règle 63.1 pour autoriser le retrait.

sauf si toutes les réclamations concernant l'incident sont retirées, une instruction de réclamation aura lieu

## **18 CLASSEMENT**

- 18.1 Pour le classement National des coureurs deux courses devront être validées pour la prise en compte des points au niveau fédéral.
- 18.2 Une course doit-être validée pour valider l'épreuve sur le championnat de ligue
- 18.3 Le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins la plus mauvaise si 3 courses ou plus ont été validées  
Si une seule course est validée, elle sera néanmoins prise en compte pour le championnat de ligue.
- 18.4 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps. Les coefficients seront affichés à l'heure indiquée en **annexe**.
- 18.5 Pour Expression (Vague), le système de classement doit être affiché au tableau officiel d'au plus tard 30 minutes avant le signal de la première flotte.

## **19 REGLES DE SECURITE**

- 19.1 [DP][NP] Un élargement (sortie et retour) pourra être mis en place suivant les modalités précisées en **annexe**.
- 19.2 [DP][NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 19.3 Utilisation du bout-dehors :  
Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout-dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker

## **20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT [DP]**

- 20.1 Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 20.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

## **21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT**

- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.
- 21.2 [DP] Sur l'eau, un comité technique ou un contrôleur d'équipement du comité de course peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

## **22. BATEAUX OFFICIELS**

Les bateaux officiels pourront être identifiés comme précisé en **annexe**.

## **23. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS**

- 23.1 [DP][NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.2 [DP][NP] Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés comme précisé en **annexe**.
- 23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera. (Modifié par l'annexe 12 du règlement sportif), pour les Optimist Minimes, D2 et Benjamins.

## **24. EVACUATION DES DETRITUS [DP]**

Les détritiques peuvent être placés à bord des bateaux accompagnateurs ou officiels.

## **25. CADRE TECHNIQUE DE LIGUE REFERENT POUR L'EPREUVE**

Pour chaque épreuve du championnat, la Commission Sportive de la Ligue désigne un cadre technique référent qui sera l'interlocuteur privilégié et le conseiller à l'attention des arbitres, des organisateurs et des participants. La désignation de ce cadre est précisée en **annexe**.

**26. PRIX**

Des prix seront distribués en présence des participants

La Commission Régionale d'Arbitrage  
La Commission Sportive

Arbitres désignés : Voir en annexe

## Annexe aux Instructions

**Nom de la compétition :** régates de ligue championnat dériveur n° 1  
**Date :** 5 mars 2023  
**Lieu :** Royan  
**Autorité Organisatrice :** les régates de Royan  
**Grade :** 5 A

## 2. AVIS AUX CONCURRENTS

- 2.1 Le tableau officiel d'information est situé **dans le patio de l'école de voile**  
 2.2 Avis mis en ligne sur le site des régates de Royan : [www.regatesderoyan.com](http://www.regatesderoyan.com)

## 5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Le mât de pavillons est situé sur la terrasse de l'école de voile

## 6. PROGRAMME DES COURSES

Programme	Date	Heure
Confirmation des Inscriptions	A partir du samedi 4 mars	14 h 18 h
Clôture des inscriptions	5 mars 2023	10 H
Jauges et contrôles		

- 6.5 Le dernier signal d'avertissement le dernier jour de course programmé ne sera pas fait après **16 h**

## 7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont :

PAVILLONS DE CLASSE					
<b>Windsurf</b>					
<b>Pavillons</b>					
<b>Double</b>			<b>RS FEVA</b>	<b>IND</b>	
<b>Pavillons</b>			Logo CARA (bleu )	Logo CARA (bleu )	
<b>Optimist – Open Bic</b>	<b>Optimist</b>				
<b>Pavillons</b>	Q (Q noir sur fond blanc)				
<b>Solitaire</b>	<b>ILCA</b>				
<b>Pavillons</b>	Fond jaune et signe ILCA rouge				
<b>Catamarans</b>	<b>FK 14</b>	<b>SL 16</b>	<b>SL15.5</b>	<b>INC</b>	<b>NACRA 15</b>
<b>Pavillons</b>					
<b>Handi</b>		<b>Hansa</b>			
<b>Pavillons</b>		Logo CARA (bleu )			

## 9. LES PARCOURS

9.2 Signaux définissant le parcours à effectuer :

Parcours	Tableau / Pavillons
Parcours IODA	

## 10. MARQUES

10.1

Marques	Définition
Marques de départ	Tétraédrique jaune
Marques de Parcours n°4 et 1 BIS	Tétraédrique bleu
Marques de Parcours n°1/2	Cylindrique jaune "seudre service"
Marque de parcours 3	Tétraédrique orange
Marques d'Arrivée	Bâton Orange

## 17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Le secrétariat du jury est situé	Dans les batiments de l'école de voile
17.2 Temps limite pour réclamer après l'arrivée du dernier (si différent de 60 minutes)	
17.3 La salle du Jury est situé	Dans les batiments de l'école de voile
Emplacement du comité technique	Dans les batiments de l'école de voile

## 18. CLASSEMENT

18.1 1 course doit être validée pour valider la compétition.

18.3 Les coefficients utilisés pour le calcul des temps compensés seront affichés à [heure].

## 19. REGLES DE SECURITE

19.1 L'émargement à la sortie et au retour se fera selon les modalités suivantes

[l'émargement au départ et au retour se fera au niveau du patio de l'école de voile.

**[DP][NP]**

## 22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels seront identifiés [description identification].

## 23. BATEAUX ACCOMPAGNEURS [DP]

23.2 Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés [description identification].

## 25. CADRE TECHNIQUE DE LIGUE REFERENT

Le cadre désigné pour l'épreuve est : ???

Arbitres désignés :

Patrick Hamart

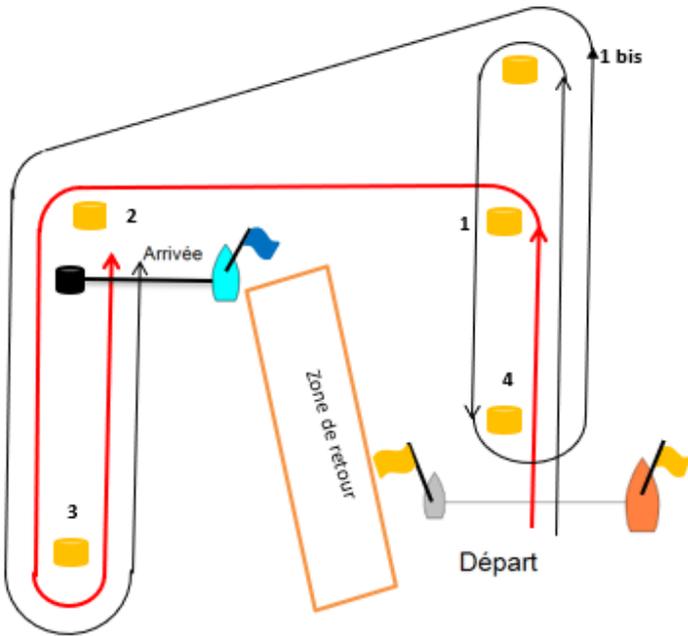
Président du comité de course

Thomas GALTIER DECOUDRAS Président du jury

## ANEXE PARCOURS

Description des parcours incluant les angles approximatifs entre les bords, L'Ordre de passage des marques et leur côté requis, la longueur indicative des parcours

### PARCOURS IODA



OPTIMIST – OPEN SKIFF : Départ-1 – 2 – 3 – Arrivée

Solitaire – IND : Départ – 1bis – 4 – 1 bis – 2 – 3 – Arrivée

### ATTENTION

optimist Hansa / départ 1-2-3-Arrivée

ilca ,RS FEVA : départ 1bis-4-1 bis-2-3-  
arrivée

